

COMMUNE : **290 ST VINCENT DE BARBEYRAR.**
 ARRONDISSEMENT : **34 LODEVÉ**
 TRESORERIE SPL : **TRESORERIE LES MATELLES**



N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2018 1	Taux d'imposition communaux de 2018 2	Taux d'imposition plafonnés 2019 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	1 361 504	8,54	>>>	1 403 000	119 816
Taxe foncière (bâti).....	856 677	14,39	>>>	909 500	130 877
Taxe foncière (non bâti).	4 572	71,43	>>>	4 800	3 429
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4			>>>		
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b		30 096			
Total :					254 122

ARRIVE LE :
25 MARS 2019
 SOUS-PRÉFECTURE LODEVÉ 34

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019 5

258 907	-	4 785	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0
Produit nécessaire à l'équilibre du budget 6		Total allocations compensatrices		Produit taxe additionnelle FNB 7		Produit des IFRER 8		Produit de la CVAE 9		TASCOM 10		DCRTP 11		
				0		0		0		254 122		0		
				Versement GIR 11		Prélèvement GIR 11				Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)		Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires 4b		

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3) 6	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 7	8	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8) 9	3. TAUX VOTES 10	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 11	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12	
Taxe d'habitation.....	8,54	Produit attendu		8,54	8,54	1 403 000	119 816	
Taxe foncière (bâti).....	14,39	254 122	= 1,000 000	14,39	14,39	909 500	130 877	
Taxe foncière (non bâti).	71,43	254 122		71,43	71,43	4 800	3 429	
CFE.....	>>>	Produit à taux constants	(6 décimales)					
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :							Produit fiscal attendu	254 122

A MONTPELLIER
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 SAMUEL BARREAU
 le 08 MARS 2019

Le préfet,
 le 26 MARS 2019
 P/le Préfet et par délégation
 Le Sous-Préfet de Lodève

St Vincent de Barbeyrargues, le 19 mars 2019

Madame Le maire,
 Véronique TEMPIER

MINISTÈRE DE L'ACTION
 ET DES COMPTES PUBLICS



FEUILLET À RETOURNER AUX SERVICES PRÉFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

Jérôme MILLET

COMMUNE : **290 ST VINCENT DE BARBEYRAR.**
 ARRONDISSEMENT : **34 LODEVE**
 TRESORERIE SPL : **TRESORERIE LES MATELLES**



N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13

Taxe d'habitation :	4 533
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	138
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
Taxe foncière (non bâti) :	114
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	
Dotation pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES 14

Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	

Bases exonérées par la loi

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles 134

3. CVAE 15

a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrevée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFER 16

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 16

	Taux moyens communaux de 2018, au niveau		Taux plafonds 2019 15	Taux 2018 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2019 (col.15 – col.16) 17	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 17		Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national 13	départemental 14				Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>	Taux maximum de la majoration spéciale >>>	
Taxe d'habitation.....	24,54	30,35	75,88	10,69000	65,19	>>>	>>>	28,76
Taxe foncière (bâti).....	21,19	28,11	70,28	>>>	70,28	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 :		
Taxe foncière (non bâti).	49,67	84,55	211,38	3,41000	207,97	national	communal	
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

DIMINUTION SANS LIEN 18

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés